



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 15.02.2023

Numéro de publication: HR02-1005679423

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Manise SA, Sion

Manise SA
Avenue de Tourbillon 100
1950 Sion

Manise SA, à Sion, CHE-112.434.328, société anonyme (No. FOSC 114 du 16.06.2021, Publ. 1005219451). Modification des statuts: 01.02.2023. Nouveau but: La société a pour but principal: « Conseil, management, administration et gestion de sociétés, partenariat financier, industriel et commercial ainsi que l'acquisition, la gestion continue, l'aliénation et la détention de participations commerciales, industrielles et financières en rapport avec cette activité ainsi que toutes opérations de nature à favoriser le but et l'intérêt de la société. Elle peut également acquérir et vendre des immeubles dans le respect des règles de la LFAIE. Elle peut effectuer toutes opérations en rapport avec cette activité ainsi que toutes opérations de nature à favoriser le but et l'intérêt de la société. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, acquérir des entreprises visant des buts analogues, fusionner avec de telles entreprises et conclure tous contrats propres à développer ou à atteindre son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. Elle peut accorder ou recevoir des prêts de/ en faveur de ses actionnaires, de même qu'envers toutes sociétés du même groupe, de même qu'à tous tiers.». Nouvelles actions: 100 actions nominatives de CHF 1'000.00 liées selon statuts [précédemment: 100 actions nominatives de CHF 1'000.00]. Nouvelles communications: Communication aux actionnaires: convocation à l'assemblée générale par avis inséré dans la FOSC, par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception et toute autre communication par écrit ou par courriel. Le 1er mai 2021, les actions au porteur ont été converties de par la loi en actions nominatives. Par décision de l'assemblée générale du 01.02.2023 les statuts de la société ont été adaptés à la conversion. [biffé: Le 1er mai 2021, les actions au porteur ont été converties de par la loi en actions nominatives. Les statuts de la société n'ont pas encore été adaptés à la conversion, mais devront l'être lors de la prochaine modification.]. [Modification des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 579 du 10.02.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 114, Date: 16.06.2021

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central